



## Licenciement à l'amiable ou éco?

Par **desperateworkingirl**, le **12/11/2009** à **16:18**

Bonjour,

Salariée d'une petite agence de com (nous sommes 2...) en difficultés financières, le gérant veut nous licencier tous les deux, en procédant à un licenciement à l'amiable, sachant qu'il ne souhaite pas mettre la société en liquidation (grosses dettes accumulées)...

exploitée depuis des mois, je me réjouie de cette situation, mais ne veux pas précipiter les choses.

Afin de mieux me réinsérer, je me suis donc renseignée sur le licenciement économique (droit à la formation...) mais les informations ne sont pas très claires, et pôle emploi pas très motivé, je souhaiterais donc connaître les points forts et les points faibles de ces deux procédures, sachant que mon employeur m'a demandé de faire moi même les recherches, et qu'il acceptera un licenciement éco, seulement si cela ne lui coûte rien...

Vous remerciant par avance.